Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulettes, pondeuses et poules de réforme

LES CODES DE PRATIQUES :

Les codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation des animaux de ferme. Ils n'ont pas pour objet de servir de manuels de production. Par contre, il sont conçus pour servir d'outils d'éducation visant à favoriser l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Ils renferment des recommandations dont le but est d'aider les agriculteurs et autres exploitants du secteur de l'agriculture et de l'alimentation à évaluer leur pratiques d'élevage et à tenter de les améliorer.

Le Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulettes, pondeuses et poules de réforme :

Le présent code, d'application facultative, se compose de lignes directrices qui encouragent les producteurs d'oeufs de consommation à adopter les meilleures pratiques d'élevage et de protection des animaux qui soient. Par conséquent, il ne constitue pas une norme.

De plus en plus, on se rend compte que les règles morales présentement acceptées dans notre société commandent d'éviter autant que possible de causer des souffrances inutiles. La domestication et la sélection artificielle ont rendu les animaux de ferme dépendants de l'homme. Selon les principes moraux actuels, les humains doivent accepter que cette domestication les engage à traiter les poules pondeuses de façon non cruelle afin de garantir leur bien-être.

La présente fiche documentaire n'expose qu'une petite partie de l'information comprise dans l'ensemble du Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulettes, pondeuses et poules de réforme

On peut trouver un exemplaire de la totalité du Code de pratiques recommandées sur le site Web du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada : *www.carc-crac.ca*

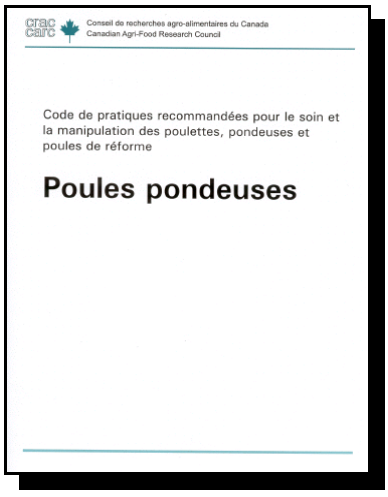

Points saillants tirés du code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulettes, pondeuses et poules de réforme

Introduction :

- Le présent code expose des recommandations sur le soin et la manipulation des poules élevées dans le but spécifique de produire des oeufs de consommation. Ces recommandations portent sur les étapes suivantes :
  - la livraison des poulettes au poulailler de ponte;
  - le cycle de ponte;
  - le dépeuplement du poulailler de ponte;
  - le chargement des oiseaux en vue de les transporter vers un abattoir.

Partie 1 : Préposés et visiteurs

- Pour éviter toute forme de souffrance inutile aux poules, les personnes qui travaillent avec ces volatiles doivent pouvoir comprendre et accepter leurs responsabilités. Tous les propriétaires de troupeau devraient s'assurer que leurs employés et eux-mêmes ont reçu des instructions sur les besoins fondamentaux des oiseaux confiés à leurs soins et que ces besoins leurs sont connus. Les préposés devraient être capables de déceler les comportements qui indiquent de façon évidente les problèmes de santé et les malaises.

Partie 2 : Supervision et protection

- Les troupeaux devraient être observés au moins deux fois par jour par des personnes compétentes. L'aménagement matériel du logement devrait permettre d'inspecter tous les sujets.
- Les poules malades ou blessées doivent être traitées promptement ou abattues sans cruauté, notamment par dislocation cervicale.
- Le rognage du bec ne devrait être exécuté que par des personnes hautement compétentes et entraînées. Il faut porter une attention particulière au choix et à l'ajustement du matériel ainsi qu'à son entretien. Idéalement, il faudrait procéder au rognage du bec avant l'âge de 14 jours.

Partie 3 : Réception des nouveaux oiseaux

- Les bâtiments devraient être nettoyés, désinfectés et préparés à recevoir les poules avant leur arrivée.
- Les oiseaux devraient être retirés avec soin des contenants dans lesquels ils ont été transportés.

Partie 4 : Logement

- Quel que soit le système utilisé, les producteurs devraient tenir des dossiers qui décrivent en détail l'espace alloué aux oiseaux et qui prouvent que cet espace est généralement conforme aux lignes directrices exposées dans le présent code.

Systèmes avec cages

- Le besoin d'espace s'accroît à mesure que le poids des oiseaux s'approche du poids à maturité, exigence dont il faut tenir compte. Voici des recommandations à appliquer relativement à la superficie du plancher offerte aux poules de type pondeuses logées à plusieurs dans des cages (trois adultes ou plus) lorsque vous remplacerez votre matériel.

Tableau 1 - Espace requis pour les pondeuse en fonction du poids.

Âge (semaines)	Poids corporel maximum (g)	Surface minimum du plancher des cages	
		(cm^2)	(po^2) [5]
0 à 6	400 (0,88 lb)	150	23
6 à 12	950 (2,09 lb)	270	42
12 à 18/19	1 320 (2,91 lb)	335	52
adulte[1]	1 700 (3,74 lb)	432 [4]	67
adulte[2]	1 900 (4,18 lb)	483 [3]	75

[1]pondeuses blanches typiques
[2]pondeuses brunes typiques
[3]même rapport cm^2/g de poids corporel qu'en [4]
[4]recommandation de l'UEP pour 2008
[5]valeur arrondie au nombre entier de po^2 le plus proche

Élevage au sol : systèmes intérieurs commerciaux pour pondeuses :

- La surface de plancher requise varie considérablement selon la race et la température ambiante et selon qu'une partie ou la totalité du plancher se compose de treillis métalliques ou de lattes de bois. En général, les planchers recouverts à 100 % de litière exigent le plus d'espace, tandis que ceux qui sont recouverts entièrement de treillis métallique ou de lattes en exigent le moins. Les producteurs devraient procéder à des interpolations entre les valeurs extrêmes indiquées au tableau suivant en tenant compte des circonstances.

Tableau 2 – Espace requis pour l'élevage au sol : systèmes intérieurs commerciaux pour pondeuse :

Âge (semaines)	Poids corporel maximum (g)	Surface minimum du plancher (cm^2)	
		litière partout	treillis métallique / lattes partout
0 à 6	400 (0,88 lb)	500 (78 po^2)	250 (39 po^2)
6 à18/19	1 320 (2,90 lb)	1 400 (217 po^2)	700 (109 po^2)
adulte[1]	1 700 (3,74 lb)	1 700 (264 po^2)	850 (132 po^2)
adulte[2]	1 900 (4,18 lb)	1 900 (295 po^2)	950 (147 po^2)

[1]pondeuse blanches typiques
[2]pondeuses brunes typiques

Élevage de plein air : systèmes avec accès à l'extérieur :

- Le terrain devrait être bien drainé, et les conditions boueuses devraient être évitées, car elles peuvent causer de l'inconfort aux oiseaux et accroissent le risque de maladie.
- Il est nécessaire de circonscrire un périmètre entouré de clôtures pour protéger les poulettes et les pondeuses contre les renards, les chats, les chiens et autres prédateurs.

Partie 5 : Température, éclairage et ventilation

- Les pondeuses et les poulettes devraient être protégées contre les courants d'air et les zones froides. Dans les systèmes d'élevage de plein air, qui donnent accès à l'extérieur, il faut fournir aux oiseaux une aire ombragée et un abri contre les intempéries.

Partie 6 : Nutrition

- Les volailles peuvent présenter des comportements agressifs lorsqu'elles sont forcées de rivaliser entre elles pour des ressources insuffisantes. Afin d'éviter cela, assurez-vous que les pondeuses disposent d'une surface d'alimentation et d'abreuvement suffisante ainsi que d'un approvisionnement suffisant et prévisible d'aliments et d'eau. Les formulations d'aliments devraient correspondre aux différentes étapes de croissance des oiseaux ainsi qu'au système de logement utilisé.
- La mue contrôlée n'est pas une pratique commune au Canada. Des preuves scientifiques indiquent que cette pratique cause du stress aux volailles. Par conséquent, les méthodes de mue contrôlée qui font appel à la privation de nourriture doivent être éliminées progressivement d'ici 2005.

Partie 7 : Manipulation et transport

- Pour que le transport soit non cruel, il est nécessaire qu'il y ait une bonne coordination entre toutes les parties touchées (les producteurs y compris). Le transport débute au moment du chargement au point d'origine et se termine après le déchargement au point de destination final. Conformément aux règles de manipulation et de traitement sans cruauté, la durée du confinement devrait être aussi courte que possible.
- Tous les membres des équipes de capture et de transport devraient avoir reçu des consignes appropriées sur les principes fondamentaux liés au bien-être des animaux et à la manipulation des oiseaux et ils devraient bien les connaître. Un superviseur expérimenté devrait surveiller toutes les équipes de capture. Il incombe à l'employeur de bien former et évaluer son personnel. La capture et le chargement devraient être exécutés de façon opportune et efficace afin d'éviter de causer des souffrances aux oiseaux.

Tous les codes sont actuellement élaborés par un comité d'examen formé de représentants de groupements agricoles, d'organismes de protection des animaux, de vétérinaires, de zootechniciens, des gouvernements fédéral et provinciaux, des secteurs agricoles connexes et de divers intéressés. Voici certains des organismes qui ont contribué à divers stades de la rédaction du code.

- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
- Association canadienne des médecins vétérinaires
- Office canadien de commercialization des oeufs

En 1993, Agriculture et Agroalimentaire Canada demandait au Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), par l'entremise de son Comité canadien des productions animales et de son Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme de se charger de la mise à jour les codes existants ou de l'élaboration de nouveaux avec la collaboration de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux. Le CRAC a officiellement accepté, en février 1995, de se charger de cette responsabilité.

On peut se procurer plus de renseignements sur le processus d'élaboration des codes auprès du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), Maison historique, Édifice 60, Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

La présente fiche documentaire a été préparée par Penny Lawlis, spécialiste du soin des animaux, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, avec l'aide du Comité de révision. Les fiches documentaires sur le bien-être des animaux sont imprimées et distribuées grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture de votre province.